



PRÉFET DE L'ISERE

# Compte-rendu de réunion

**OBJET DE  
LA RÉUNION**

**Étude de Zone du Sud Grenoblois  
Comité de pilotage**

**DATE**

04/07/17

**SERVICE / UNITÉ :** DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité Départementale de l'Isère

**Date du compte rendu :** 28/07/17

<b>NOM, Prénom / Service</b>	<b>Service</b>
<b>PARTICIPANTS :</b>	
BROQUAIRE Mathias	UIC Rhône-Alpes
CHARPIN Isabelle	APORA
CORREIA Olivier	APORA
FORAY Jean-Pierre	DREAL
GARNIER Sophie	BG
POURCHET Michel	FRAPNA
THOMASSON Alexandre	ATMO Auvergne-Rhône-Alpes
VESSIERE Bruno	CFDT
VUKOVIC Agnès	DREAL
<b>EXCUSES :</b>	
CASTEL Corinne	ARS 38
CLOTEAU Françoise	La Métro
GRAMMONT Vincent	INERIS
ZOWAL Hélène	Agence de l'Eau RMC

Sujets abordés	Commentaires	Qui / suite
<p><b>1. Validation du compte rendu du COPIL du 12 janvier 2016</b></p>	<p>I. CHARPIN fait part d'une proposition de modification :            Dans le chapitre 4. <u>Poursuite de la démarche</u> : remplacer, dans le paragraphe 4. « L'APORA apportera son assistance à la mise en œuvre des investigations pour un budget de 50 000 euros TTC auquel pourra potentiellement s'ajouter une aide de la Région. » par « APORA a été sollicitée pour être maître d'ouvrage délégué pour les consultations relatives aux investigations. A ce jour, le budget alloué pour leur mise en œuvre est de 50 000 euros TTC auquel pourra potentiellement s'ajouter une aide de la Région. ». La proposition est acceptée.</p>	<p>DREAL</p>
<p><b>2. Point d'étape sur la démarche</b></p>	<p>Voir diaporama ci-joint.</p> <p>A. VUKOVIC fait un point sur les travaux menés dans le cadre de la phase 2, notamment sur les mesures dans l'air ambiant réalisées par ATMO Aura depuis 2015. A. THOMASSON confirme que les résultats de mesures sont en cours d'exploitation ainsi que ceux de la campagne de mesures qu'ATMO a réalisée pour SOLVAY.</p> <p>Il est acté les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>20 septembre 2017 : remise du rapport d'ATMO Aura ;</b></li> <li>• <b>3 octobre 2017 – 14h à la DREAL UD Isère : présentation des résultats de mesures d'ATMO Aura aux industriels de la zone concernés ; APORA annonce cette réunion aux industriels concernés dès que possible ;</b></li> <li>• <b>9 novembre 2017 – 14h à la DREAL UD Isère : COPIL de présentation des résultats de mesures d'ATMO Aura + présentation du programme d'investigations complémentaires par le prestataire ;</b></li> <li>• <b>il n'est pas nécessaire d'organiser une réunion entre ATMO Aura et le prestataire qui réalisera les mesures complémentaires; toutes les données seront analysées dans le cadre de la phase 3.</b></li> </ul> <p>Puis I. CHARPIN fait le point sur les travaux de lancement de la poursuite de la phase 2 (en vue de la rédaction du cahier des charges des mesures complémentaires à mener). Elle expose notamment les problèmes rencontrés pour le recueil des données exploitées lors de la phase 1 qui ont occasionné un retard du travail de BG. En effet, ANTEA n'a pas fourni de tableau Excel regroupant toutes ces données et la non-disponibilité de ce tableau sera un problème pour la phase 3. Ce travail de compilation nécessiterait 2 semaines pour BG ou de un à deux mois pour un stagiaire.</p> <p><b>JP. FORAY voit en interne la possibilité de faire réaliser ce travail de compilation de données par un stagiaire ou vacataire.</b></p>	<p>ATMO Aura DREAL APORA DREAL</p> <p>DREAL</p>
<p><b>3. Présentation du cahier des charges de BG</b></p>	<p>Voir le diaporama ci-joint.</p> <p>S. GARNIER présente le cahier des charges des investigations</p>	

<p><b>sur les investigations complémentaires de la phase 2</b></p>	<p>sur l'air des sols, les sols et les végétaux impactés par les retombées atmosphériques et les végétaux arrosés avec les eaux souterraines et les eaux de surface, qui a été transmis au COPII en amont de la réunion. Elle décrit les ajustements et/ou modifications qu'elle a proposés vis-à-vis des préconisations d'ANTEA. Notamment, une priorisation a été proposée à l'issue de la phase 1, d'une part des investigations selon les milieux et d'autre part des substances dans chaque milieu.</p> <p><u>Gaz des sols (priorité 1) :</u>  BG propose d'investiguer les gaz des sols (<del>analyses faites</del> sur les sites proposés au plus proche des sources) et non l'air sous dalle. Cette démarche est majorante par rapport à ce qu'avait proposé ANTEA. L'analyse de l'air sous dalle n'est pas adaptée à une étude de zone car elle n'est pas reproductible d'une maison à l'autre ou d'un lotissement à l'autre.  Une discussion sur la représentativité des investigations proposées pour les gaz des sols s'est tenue. Il a été acté que des blancs analytiques seront réalisés sur tous les piézaires objet de mesures.</p> <p><u>Végétaux arrosés avec les eaux souterraines (priorité 2) :</u>  Le plomb a été ajouté aux autres métaux à investiguer.</p> <p><u>Végétaux arrosés avec les eaux de surface (priorité 2):</u>  Une enquête préalable sur l'origine des eaux d'arrosage sera nécessaire.</p> <p>S. GARNIER propose deux campagnes de mesures sur les végétaux à deux périodes de culture différentes (fin d'été et printemps) conformément aux préconisations nationales et aux règles de l'art alors qu'ANTEA n'en a proposé qu'une.</p> <p>Des prélèvements systématiques sont proposés dans tous les sols des potagers et dans les eaux d'arrosage.</p> <p>S. GARNIER attire l'attention des membres de la réunion sur l'importance des seuils de quantification pour les gaz des sols et les végétaux.</p> <p><u>Sols et végétaux impactés par les retombées atmosphériques (priorité 1) :</u>  La FRAPNA avait fourni des éléments sur des valeurs de mercure dans les sols à Jarrie et Champ-sur-Drac (cf. annexe 6 du rapport de la phase 1). Or ces données n'ont pas été exploitées car incomplètes (cf. confirmation par mel des 18 et 29 mai 2017 d'ANTEA à la DREAL : voir pièces jointes). <b>M. POURCHET indique qu'il dispose de documents complémentaires qu'il fournira à la DREAL, à toutes fins utiles, sur trois années supplémentaires.</b> Cependant, compte tenu des conclusions de la phase 1 de l'étude de zone, en particulier sur la fiabilité de ces mesures, l'absence de protocole de prélèvement notamment, il est convenu de ne pas utiliser les mesures FNE dans le cadre de cette étude.</p>	<p>FRAPNA puis DREAL pour transmission</p> <p>BG</p> <p>BG</p>
--	---	--

	<p><b>Il est toutefois décidé de réaliser une cartographie localisant les valeurs fournies ; S. GARNIER propose de réaliser cette carte.</b> Ceci permettra s'il y a lieu d'investiguer une éventuelle zone qui ressortirait comme impactée, le mercure n'étant pas une substance proposée dans les investigations à mener dans les sols.</p> <p>L'INERIS a transmis par mel du 30 juin 2017 ses remarques sur le cahier des charges (voir en pièces jointes).</p>	
<b>4. Suites à donner</b>	<p><u>POINT FINANCIER :</u> M. BROQUAIRE confirme que certains industriels ont accepté de participer au financement de la démarche à hauteur de 10 000 euros HT. Le financement initial prévu pour la poursuite de la phase 2 était de 80 000 euros sur crédits DREAL. Cette dernière a confirmé pouvoir verser 60 000 euros TTC supplémentaires et potentiellement plus sur crédits PRSE (<b>cette deuxième subvention complémentaire sera confirmée par le siège de la DREAL lors du choix du prestataire qui réalisera les mesures</b>). Le budget disponible à ce stade est de <u>97 255 euros TTC</u>.</p> <p><b>Compte tenu du budget disponible, il est décidé d'engager la consultation pour le choix du prestataire qui réalisera les investigations sur milieux classés en priorité 1.I.</b> Le COPIL décide de consulter sur la totalité de la priorité 1.I, y compris la 2ème campagne de mesures en juin 2018.</p> <p><b>Le cahier des charges de BG sera repris pour ne mentionner que les investigations de priorité 1.I.</b> Il sera demandé la remise d'un tableau Excel regroupant les données avec géo-référencement en coordonnées RGF93. Le prestataire participera aux réunions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• une réunion de lancement ;</li> <li>• 2 COPIL dont celui du 9 novembre où le prestataire présentera le programme de ses investigations ;</li> <li>• une réunion publique (à prévoir).</li> </ul> <p><b>La consultation se déroulera de mi-juillet au 18 août.</b> En raison du départ imminent d'Agnès VUKOVIC, la DREAL a sollicité APORA pour effectuer une prestation de suivi complémentaire. APORA accepte et chiffrera cette prestation.</p> <p>Voir planning en pièce jointe</p>	<p>DREAL</p> <p>APORA/DREAL</p> <p>BG</p> <p>APORA/DREAL</p>
<b>5. Prochain COPIL</b>	<b>Prévu le 9 novembre 2017</b>	DREAL